

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 98-419 du 24 septembre 1998**

Chargeant Monsieur BIO TCHANE Abdoulaye,  
Ministre des Finances de l'intérim de Monsieur  
SAKA G. Saley, Ministre du Développement  
Rural pour compter du 18 au 20 septembre 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation du 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

Article 1er.- Pour compter du 18 septembre, Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Saley G. SAKA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 septembre 1998

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Mathieu KEREKOU.-**

**AMPLIATIONS :** PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 -  
PMCAGRI 4 - MPSCF 4 - SGG 4 - MF 2 - AUTRES  
MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6 - JO.1.-